

« tradictoires, et qu'il ne faut chercher les faits que dans
 « les histoires authentiques, en suivant les règles de la
 « critique la plus judicieuse. »

« Outre les visions, on a quinze lettres d'Elisabeth, dont
 « la plus considérable est adressée à sainte Hildegarde,
 « qu'elle visitait quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an 1160,
 « étant déjà supérieure, ou comme elle se nomme ma-
 « tresse des religieuses de Schonange. Elle s'y plaint des
 « mauvais discours que tenaient d'elle-même les religieuses,
 « et de quelques fausses lettres que l'on faisait courir sous
 « son nom, et elle assure qu'elle n'a découvert les grâces
 « que Dieu lui avait faites que par l'ordre exprès d'un ange,
 « plusieurs fois réitéré. Après avoir reçu ces grâces surna-
 « turelles, elle mourut le 18 juin 1165, et, quoiqu'elle n'ait
 « point été canonisée, elle a été mise dans le martyrologe
 « romain. »

On voit d'après ces détails, donnés par l'abbé Fleury, que la légende de sainte Ursule doit un peu tomber dans la mythologie, et qu'il est difficile de l'admettre comme histoire véritable ; mais il est tout naturel qu'elle ait été poétisée par l'imagination des populations, qui ont fait de la sainte martyre une directrice de jeunes filles, et c'est par suite de l'assentiment donné à cette légende que les religieuses, chargées de l'éducation féminine, se sont mises sous la protection de sainte Ursule. Il fallait que le souvenir de cette sainte, qui subit le martyre dans le iv^e siècle, restât bien vivace ; car ce fut seulement dans la première moitié du xvi^e qu'eut lieu l'institution des Ursulines, bien loin du pays où s'était accompli le martyre des onze mille vierges, c'est-à-dire à Brescia, ville d'Italie située entre Milan et Venise. Cette institution religieuse est due à Angèle Merici, née à Desenzano, dans le diocèse de Vérone, vers 1470, et morte à Brescia, le 27 janvier 1540. Je vais emprunter au R. P.